



CLASSIQUES
GARNIER

BLOM (Helwi), « “Et quelques vieux livres...” : Présence, dénominations et classifications de la “littérature médiévale” dans les catalogues de bibliothèques privées publiés en France (1650-1750) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes - Journal of Medieval and Humanistic Studies*, n° 41, 2021 – 1, p. 355-375

DOI : [10.48611/isbn.978-2-406-11996-8.p.0355](https://doi.org/10.48611/isbn.978-2-406-11996-8.p.0355)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2021. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

BLOM (Helwi), « “Et quelques vieux livres...”. Présence, dénominations et classifications de la “littérature médiévale” dans les catalogues de bibliothèques privées publiés en France (1650-1750) »

RÉSUMÉ – En étudiant la place que tiennent quelques textes médiévaux célèbres dans un corpus de 148 catalogues de bibliothèques privées publiés en France entre 1650 et 1750, cet article s’interroge sur la perception et réception à l’époque moderne de ce que l’on appelle généralement la “littérature médiévale”. L’article propose en même temps une réflexion critique sur l’utilisation des catalogues imprimés de bibliothèques privées comme source pour l’histoire du livre.

MOTS-CLÉS – histoire du livre, collections privées, ventes de livres, classification, littérature médiévale

BLOM (Helwi), « “Et quelques vieux livres...”. Presence, description, and classification of “medieval literature” in early modern private library catalogues published in France (1650–1750) »

ABSTRACT – By studying the place held by a selection of “famous” medieval texts in a corpus of 148 private library catalogues published in France between 1650 and 1750, this article examines the perception and reception in the early modern period of what is now generally referred to as “medieval literature.” The article also aims to propose a critical reflection on the use of printed catalogues of private libraries as a source for literary history and the history of the book.

KEYWORDS – history of the book, private libraries, book auctions, classification, medieval literature

« ET QUELQUES VIEUX LIVRES... »

Présence, dénominations et classifications de la « littérature médiévale » dans les catalogues de bibliothèques privées publiés en France (1650-1750)¹

Dans un article publié en 2006 et intitulé « Chrétien de Troyes at auction », Roger Middleton s'est intéressé à deux romans arthuriens qui apparaissent dans le catalogue d'une vente publique organisée en juin 1720 par le libraire Abraham De Hondt à La Haye. L'auteur note entre autres que ces romans, un *Tristan* et un *Perceval* manuscrits ayant appartenu à Nicolas-Joseph Foucault, ont été vendus à bas prix. Le fait qu'entre 1720 et 1771, les deux livres ont réapparu régulièrement dans d'autres catalogues de vente hollandais et anglais indiquerait selon lui que les libraires de l'époque aient essayé en vain de trouver des acheteurs pour ces manuscrits « très-anciens² ». La mauvaise fortune de deux textes appartenant au canon de la littérature française médiévale qui semble ainsi transparaître au travers des catalogues de vente de bibliothèques privées du XVIII^e siècle, invite à s'interroger sur la réception de ce que nous considérons aujourd'hui comme les grands auteurs, les grandes œuvres et les grands genres du Moyen Âge français à une époque antérieure à la constitution du palmarès littéraire national par les historiens du XIX^e siècle. Les observations de Middleton suscitent en même temps des questions concernant l'emploi des catalogues de bibliothèques de particuliers de l'époque moderne comme source par les historiens du livre et de la littérature. Nous nous proposons de relever l'une et l'autre de ces interrogations en étudiant dans cet article la place qu'occupe « la

1 Ce projet a bénéficié d'une subvention du Conseil européen de la recherche (ERC) dans le cadre du programme de recherche et innovation de l'Union Européenne Horizon 2020 sous la convention n° 682022.

2 R. Middleton, « Chrétien de Troyes at auction : Nicolas-Joseph Foucault and other eighteenth-century collectors », *Medievalism and 'manière gothique' in Enlightenment France*, éd. P. Damian-Grint, Oxford, Voltaire Foundation, 2006, p. 261-283, ici, p. 276.

littérature médiévale » dans un corpus de catalogues de bibliothèques privées publiés en France entre 1650 et 1750.

Les catalogues de bibliothèques – manuscrits aussi bien qu’imprimés – constituent une riche source à laquelle les historiens ont souvent puisé dans le cadre d’analyses relevant de domaines aussi divers que l’histoire socio-économique, l’histoire des mentalités, l’histoire intellectuelle, l’histoire littéraire et celle du livre et des bibliothèques. Avec les inventaires après décès et les marques de provenance contenues dans des exemplaires conservés, ces catalogues ont quelquefois servi dans le contexte précis des discussions autour de la connaissance et de l’appréciation des textes médiévaux aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles³. Pour autant que nous sachions, il n’existe cependant guère de publications qui s’appuient sur une analyse systématique mettant en lumière ce que les catalogues de bibliothèques privées peuvent apporter dans ce domaine. Parmi d’autres causes possibles de ce manque, on peut citer l’absence d’une bibliographie générale des catalogues français de l’époque moderne. Cet obstacle existe non seulement pour les catalogues manuscrits dont le caractère unique et des problèmes d’accessibilité et de déchiffrement compliquent l’inventaire et l’étude, mais aussi pour les catalogues imprimés. Certes, on dispose d’un certain nombre de bibliographies recensant des catalogues de bibliothèques imprimés en France (et ailleurs) à l’époque moderne, mais celles-ci sont réalisés à partir de collections conservées dans une ou plusieurs bibliothèques spécifiques. En conséquence, elles ne peuvent pas aborder l’ensemble de la production française de catalogues. Ainsi, une des premières listes contemporaines de ce genre, réalisée par Christian Péligray en 1974, donne l’inventaire des catalogues conservés à la Bibliothèque municipale de Toulouse⁴. Elle fut suivie par celles

3 Voir, entre autres, J.-M. Chatelain, *La bibliothèque de l’honnête homme : livres, lecture et collections en France à l’âge classique*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 2003 ; J.-M. Chatelain, « De l’errance à la hantise : la survivance des chevaliers aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles », *Mémoire des chevaliers. Édition, diffusion et réception des romans de chevalerie du ^{xvii}^e au ^{xx}^e siècle*, éd. I. Diu, É. Parinet et F. Vieillard, Paris, École des chartes, 2007, p. 35-48 ; I. de Conihout, « Les premiers amateurs de romans de chevalerie : le peintre Daniel Dumonstier (1574-1646) et quelques autres », *Mémoires arthuriennes*, éd. D. Quéruel, Troyes, Médiathèque du Grand Troyes, 2012, p. 231-261 ; I. de Conihout, « Les bibliophiles avant la bibliophilie (^{xvii}^e-^{xviii}^e siècles) », *Revue d’histoire littéraire de la France*, 115, 2015, p. 49-72.

4 C. Péligray, *Les catalogues de bibliothèques du ^{xvii}^e, ^{xviii}^e et ^{xix}^e siècles, jusqu’en 1815 : contribution à l’inventaire du fonds ancien de la Bibliothèque municipale de Toulouse*, Toulouse,

établies par Friedhelm Beckmann (1988⁵), Françoise Bléchet (1991⁶) et Michel Marion (1999⁷), qui se basèrent tous sur les collections de la Bibliothèque nationale de France, et puis par la bibliographie détaillée des catalogues français conservés au Grolier Club, rédigée par Michael North (2004⁸). Tout en se tournant vers d'autres collections, les bases de données consacrées plus récemment aux catalogues de vente⁹, *Esprit des livres : catalogues de vente de bibliothèques de l'époque moderne – manuscrits mis en vente*¹⁰ et la base *Catalogue de vente de livres anciens* [sic] sur le site de l'Institut d'histoire du livre à Lyon¹¹ répertorient à leur tour un corpus de catalogues délimité selon leur présence physique dans un certain nombre de bibliothèques spécifiques.

Pour se faire une idée plus générale de la production de catalogues de bibliothèques privées en France aux XVII^e et XVIII^e siècles, on peut consulter les répertoires bibliographiques dressés par Pierre Conlon et par Gerhard Loh¹². Le maniement du premier présente cependant des inconvenances pour un chercheur intéressé précisément par les catalogues de bibliothèques privées et le deuxième ne couvre actuellement que la période antérieure à 1740. À l'Université Radboud de Nimègue aux Pays-Bas, l'équipe du projet MEDiate, un projet qui vise à étudier la circulation du livre dans l'Europe du long XVIII^e siècle, développe en ce moment deux bases de données, dont l'une contient des transcriptions complètes de plusieurs centaines de catalogues de bibliothèques privées qui ont été imprimées dans

Bibliothèque municipale de Toulouse, 1974.

- 5 F. Beckmann, *Französische Privatbibliotheken. Untersuchungen zu Literatursystematik und Buchbesitz im 18. Jahrhundert*, Frankfurt-am-Main, Buchhändler-Vereinigung, 1988.
- 6 F. Bléchet, *Les ventes publiques de livres en France, 1630-1750 : répertoire des catalogues conservés à la Bibliothèque Nationale*, Oxford, Voltaire Foundation, 1991.
- 7 M. Marion, *Collections et collectionneurs de livres au XVIII^e siècle*, Paris, Champion, 1999.
- 8 M. North, *Printed catalogues of French book auctions and sales by private treaty 1643-1830, in the library of the Grolier Club*, New York, Grolier Club, 2004.
- 9 En dépit de leurs titres, ces bases ne contiennent pas que des catalogues imprimés en vue d'une vente.
- 10 *Esprit des livres*, dir. A. Charon, base de données consultable sur le site de l'École nationale des chartes.
- 11 *Catalogue de vente de livres anciens*, base de données consultable sur le site de l'Institut d'histoire du livre.
- 12 Voir P. Conlon, *Prélude au siècle des Lumières en France : répertoire chronologique de 1680 à 1715*, 6 vol., Genève, Droz, 1970-1975 ; P. Conlon, *Le siècle des Lumières : bibliographie chronologique*, 32 vol., Genève, Droz, 1983-2009 ; G. Loh, *Die europäischen Privatbibliotheken und Buchauktionen. Ein Verzeichnis ihrer Kataloge*, 8 vol., Leipzig, Gerhard Loh, 1996. Le dernier volume (1732-1737) date de 2018.

la République des Provinces-Unies, en France et en Grande-Bretagne entre 1665 et 1830, et l'autre des métadonnées sur l'ensemble des catalogues de bibliothèques de particuliers qui ont été publiés dans ces régions dans cette même période¹³. Entre autres de par leur orientation transrégionale, les bases de données développées au sein du projet *MEDIATE* constitueront des instruments de recherche précieux qui pourront ouvrir de nouvelles perspectives sur l'histoire du livre et de la lecture.

En nous concentrant sur la place de la « littérature médiévale » dans les catalogues de bibliothèques françaises de l'époque moderne, nous renouons avec un article précédent portant sur la présence des romans de chevalerie dans les bibliothèques privées de la France des XVII^e et XVIII^e siècles¹⁴. Le point focal de la réflexion présente est pourtant différent. Il ne s'agit pas en premier lieu de recenser les présences et absences de certains auteurs et titres, mais d'étudier la question de savoir comment les catalogues mettent en lumière les façons dont les lettrés de l'époque moderne percevaient et classaient la « littérature médiévale ». Une question sous-jacente concerne les enjeux et les modalités de la valorisation des anciens catalogues de bibliothèques privées en tant que sources pour l'histoire littéraire.

LES CORPUS

Pour des raisons pratiques, nous avons retenu un corpus de base de sept auteurs/titres/genres médiévaux « célèbres », dont nous avons cherché les traces dans les catalogues :

13 Voir sur ce projet, les membres de l'équipe et sur leurs sous-projets individuels, le site du projet (<http://mediate18.nl> [consulté le 15/01/2021]), et A. Montoya et H. Blom, *Vers la numérisation des catalogues de vente des bibliothèques privées : le projet MEDIATE*, billet publié en janvier 2020 sur le blog de la Société bibliographique de France, et consultable sur le site de la Société. Le fichier de catalogues français qui a servi de base à la présente étude a été constitué dans le cadre du projet *MEDIATE*. Nous préparons actuellement une bibliographie imprimée plus détaillée des catalogues français sous le titre *Printed catalogues of private libraries published in France during the hand-press era, a bibliographical survey*, à paraître chez Brill (série *Library of the Written Word*, dirigée par A. Pettegree).

14 H. Blom, « La présence de romans de chevalerie dans les bibliothèques privées des XVII^e et XVIII^e siècles », *La Bibliothèque bleue et les littératures de colportage*, éd. Th. Delcourt et É. Parinet, Paris/Troyes, École des chartes / Maison du boulanger, 2000, p. 51-67.

1. les romans de Chrétien de Troyes¹⁵
2. *Le Roman de la rose*¹⁶
3. *Le Roman de Renart* et ses avatars médiévaux
4. les œuvres de François Villon¹⁷
5. les œuvres d'Alain Chartier
6. les *Mémoires* de Philippe de Commines
7. la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet

Les derniers titres relèvent du domaine de l'historiographie plutôt que de celui de la littérature, mais nous avons jugé opportun de les inclure dans nos recherches. C'est que nous n'avons pas voulu utiliser des critères modernes pour distinguer a priori des « œuvres historiques » d'une production médiévale « littéraire », d'autant plus que le problème de la catégorisation et de la périodisation des œuvres médiévales est au cœur de notre questionnement. En deuxième lieu, les différences thématiques entre les diverses œuvres retenues pourront aider à mettre en relief les résultats obtenus. C'est dans ce même objectif que nous avons ajouté à la liste deux textes moins connus et d'une autre nature que le reste, à savoir *Le livre de Sidrac* et *Le livre du chevalier de La Tour Landry pour l'enseignement de ses filles*.

Quant à la composition et la délimitation du corpus de catalogues, nous avons utilisé 148 catalogues français datant de la période 1650-1750. Aller en amont de cette période n'est guère possible, parce que les premiers catalogues imprimés de bibliothèques privées datent du milieu du XVII^e siècle. Il faut cependant noter que, comme la majorité des catalogues ont été rédigés après le décès du propriétaire de la collection, ces derniers reflètent souvent les goûts des décennies précédant leur publication. Les catalogues ont été sélectionnés principalement en fonction de leur accessibilité en ligne, en tenant compte toutefois de leur utilité du point de vue de l'identification du possesseur et de l'exhaustivité de la description¹⁸. Outre 351 catalogues recensés par Françoise Bléchet¹⁹,

15 C'est-à-dire aussi bien ses romans versifiés que le remaniement en prose du *Perceval* (1530).

16 Y compris la version en prose de Jean Molinet.

17 Sans compter les vers publiés dans des recueils collectifs.

18 Ces points regardent quelques-uns des problèmes inhérents à cette source et seront discutés dans le paragraphe suivant.

19 Voir Bléchet, *Les ventes publiques*. Des 375 notices de son répertoire, nous avons uniquement retenu les catalogues de bibliothèques privées. Les deux catalogues de la bibliothèque de

notre fichier de catalogues imprimés en France entre 1650 et 1750 contient en ce moment 76 catalogues puisés dans d'autres sources, notamment un groupe de quelques dizaines d'exemplaires uniques de catalogues imprimés à Lille²⁰. Ces derniers constituent un complément bienvenu à l'ensemble des catalogues figurant dans les bibliographies existantes. Ils peuvent en effet contrebalancer le « monoparisiisme²¹ » des études de Daniel Mornet (1910)²², Friedhelm Beckmann et Michel Marion.

Les 148 catalogues retenus représentent environ un tiers du total des catalogues recensés. Un découpage en périodes de 25 ans et par lieu de publication donne la répartition suivante :

	1651-1675	1676-1700	1701-1725	1726-1750	Total
Lille	0	0	14	26	40
Paris	4	10	11	69	94
Autre	4	1	3	4	12
?	0	0	0	2	2
Total	8 / 25 (32 %)	11 / 27 (41 %)	28 / 71 (39 %)	101 / 304 (33 %)	148 (427)

FIG. 1 – Récapitulatif du corpus de travail : nombre de catalogues retenus par rapport à la totalité de la production de catalogues imprimés recensée pour la période 1650-1750.

Séguier (1685 et 1686, voir *infra*, la note 27) et le catalogue d'Alexandre de Bourbon de 1726 (*Catalogue de la bibliothèque du château de Rambouillet, appartenant à son altesse serenissime monseigneur le comte de Toulouse*, Paris, Gabriel Martin, 1726) avec son supplément de 1734 (*Supplément du catalogue de la bibliothèque du château de Rambouillet, appartenant à son altesse serenissime monseigneur le comte de Toulouse*, S.l., s.n., 1734) ont été comptés chacun comme un seul catalogue.

20 La suggestion de Michel Marion que les bibliothèques provinciales pourraient contenir des catalogues qui ne figurent pas dans les grands répertoires s'est donc avérée juste (Marion, *Collections*, p. 76-77). Il n'en reste pas moins que la collection de la BnF est extrêmement riche : par rapport à la bibliographie de Bléchet, *Esprit des livres* apporte 2 nouveaux catalogues de bibliothèques privées pour la période jusqu'à 1751, la base *Catalogue de vente de livres anciens* 1, Marion 1, et North 0.

21 Expression empruntée à Michel Marion (Marion, *Collections*, p. 77).

22 D. Mornet, « Les enseignements des bibliothèques privées (1750-1780) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 17, 1910, p. 449-492.

On voit que, si la proportion des catalogues étudiés pour chaque période reste à peu près stable, le volume de la production de catalogues a connu une croissance effrénée à partir du deuxième quart du XVIII^e siècle. Cette explosion a eu des répercussions importantes, entre autres sur les pratiques de catalogage. Le premier quart du XVIII^e siècle a, entre autres, vu la consécration de ce que l'on a fini par appeler « le système des libraires de Paris », un cadre de classement thématique qui a été largement répandu et qui a été en vigueur pendant presque deux siècles²³.

LES CATALOGUES : UNE SOURCE HÉTÉROGÈNE ET DIFFICILE À INTERPRÉTER

Vue l'évolution qu'ont connue les catalogues de bibliothèques dans la période qui nous intéresse, un chercheur se servant de cette source devrait être attentif au caractère hétérogène du corpus. Dépasser les différences internes ou sélectionner surtout des catalogues qui semblent prometteurs du point de vue de l'objectif que l'on se propose risque d'affaiblir la validité des conclusions²⁴. Les catalogues que nous avons consultés présentent en effet une grande diversité en ce qui concerne leur fonction, leur ampleur, la langue utilisée, et la précision des données qu'ils fournissent sur les livres, les collections et leurs propriétaires²⁵.

23 Voir H. Blom, « Philosophie ou Commerce ? L'évolution des systèmes de classement bibliographique dans les catalogues de bibliothèques privées publiés en France au XVIII^e siècle », *Les bibliothèques et l'économie des connaissances / Bibliotheken und die Ökonomie des Wissens 1450-1850*, éd. F. Barbier, I. Monok et A. Seidler, Budapest, Magyar Tudományos Akadémia Könyvtár és Információs Központ, 2020, p. 203-234. Voir aussi Beckmann, *Französische Privatbibliotheken*, p. 20-26, et L. Portes, « Système des libraires de Paris », *Dictionnaire encyclopédique du livre*, éd. P. Fouché, D. Péchoin, et P. Schuwer, vol. 3 (N-Z), Paris, Cercle de la librairie, 2011, p. 800-801.

24 Par exemple, Michel Marion insiste sur le nombre de pages décroissant des catalogues du milieu du XVIII^e siècle sans qu'il prête attention au fait que le titre de certains catalogues annonce explicitement qu'ils contiennent seulement les « principaux livres » de la collection (Marion, *Collections*, p. 80). Voir aussi *infra* nos remarques sur l'apparition de la rubrique « romans de chevalerie » dans la *Bibliotheca Fayana*.

25 Les catalogues sont souvent loin de donner des détails. Un nombre considérable de catalogues n'identifie pas le possesseur des livres ou le désigne uniquement par des initiales.

Ces derniers peuvent d'ailleurs appartenir à des milieux socioculturels très divers, notamment au XVIII^e siècle.

En ce qui concerne les modes de classement des catalogues, notons que 51 catalogues de notre corpus présentent un classement purement formel, tels que les catalogues organisés exclusivement selon les formats, la langue des livres, ou les numéros de l'inventaire notarié²⁶. Bien que ce dernier système n'ait rien à voir avec le contenu des livres, la composition des lots décrits dans les minutes des notaires pourrait pourtant bien refléter un principe organisateur thématique appliqué par le propriétaire des livres dans la mesure où les rédacteurs des inventaires suivaient l'ordre des tablettes de la bibliothèque²⁷. Les 97 autres catalogues présentent les livres selon une classification thématique plus ou moins élaborée, mais, ici encore, il y a des différences notables entre les rubriques utilisées. Il est également frappant de constater que les manuscrits sont souvent classés séparément en tant que catégorie à titre autonome par rapport aux livres imprimés, organisés, eux, selon leurs matières²⁸. Même sans ces divergences, les données contenues

En règle générale, le lecteur est dans le noir en ce qui concerne la question de savoir si le catalogue recense tous les livres de la collection indiquée ou seulement une partie. Certains catalogues ne spécifient que les titres des livres de valeur ou se contentent d'énumérer des titres sans donner des informations sur les éditions et les exemplaires. C'est surtout le cas dans les catalogues lillois.

- 26 Voir à ce propos Blom, « Philosophie ou Commerce ? ». Le classement par formats est un phénomène qui se rencontre surtout dans les catalogues imprimés en province. Presque tous les catalogues lillois du corpus connaissent cette structure, tandis qu'elle apparaît rarement dans les catalogues parisiens retenus. Les rédacteurs parisiens utilisaient cependant bien le « style inventaire », même après l'introduction du « système des libraires ». Il y a d'ailleurs des catalogues qui combinent le classement par formats avec une approche thématique de la collection.
- 27 Voir Beckmann, *Französische Privatbibliotheken*, p. 17, et les préfaces des catalogues de La Vergne (*Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Monseigneur Louis de la Vergne de Tressan*, Paris, Gabriel Martin, 1734) et d'Hermand (*Catalogue des livres de feu M. d'Hermand, ancien colonel d'infanterie, ingénieur des camps et armées du roy*, Paris, Gabriel Martin, 1739). Notons cependant avec Anne Bérroujon (« Classements et classifications : une étude des bibliothèques privées au XVII^e siècle à Lyon », texte d'une intervention lors du colloque, *Histoire des bibliothécaires, Lyon, 27-29 novembre 2003*, coord. D. Varry et F. Barbier, consultable dans la bibliothèque numérique de l'Esssib) que le « style inventaire » ne garantit pas que les livres n'aient pas été reclassés dans le catalogue imprimé.
- 28 Voir par exemple les catalogues de Séguier (*Bibliotheca Segueriana catalogus*, Paris, André Cramoisy, 1685 ; *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de défunt monseigneur le chancelier Séguier*, Paris, François Le Cointe, 1686), Baluze (*Bibliotheca Baluziana seu catalogus librorum bibliothecae V. Cl. D. Steph. Baluzii Tutelensis*, Paris, Gabriel Martin et Jean Boudot, 1719), Couvay (*Catalogue de la bibliothèque de M. Couvay, chevalier de l'ordre de Christ, secrétaire du roy*, Paris, s.n., 1728) et Le Fèvre (*Catalogue des livres de la bibliothèque de feu Monseigneur*

dans les catalogues sont sujettes à caution. Nous savons par exemple que les livres qu'ils recensent n'appartenaient pas nécessairement aux propriétaires identifiés et qu'il y avait parfois également des raisons pour ne pas inclure tous les livres d'une bibliothèque dans le catalogue imprimé²⁹.

La présence, le classement et la dénomination des œuvres médiévales dans les catalogues imprimés de bibliothèques privées sont donc intimement liés aux particularités du marché du livre de seconde main. On pourrait soutenir l'hypothèse selon laquelle les catalogues nous en disent plus sur ce commerce et sur les différentes pratiques des libraires, les effets de la censure et les intérêts divers des collectionneurs que sur la réalité des bibliothèques de l'époque. Une étude diachronique et comparative des catalogues imprimés de bibliothèques privées permet néanmoins de se faire une idée des œuvres, auteurs et éditions mis en valeur à différentes époques, ainsi que des perceptions qui sous-tendent cette valorisation. C'est sous cet angle que nous analyserons les données contenues dans les catalogues de notre corpus.

DÉNOMINATIONS ET CLASSIFICATIONS DANS LES CATALOGUES

Bien que l'emploi de la notion de « Moyen Âge » pour une époque historique bien définie et correspondant à peu près à la période que nous désignons aujourd'hui par ce terme soit courant vers la fin du XVII^e siècle

Jean-François-Paul le Febvre de Caumartin, évêque de Blois, Paris, s.n., 1734). Divers projets de recensement et d'édition du début du XVIII^e siècle, dont la *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* (1739), témoignent de l'intérêt porté alors aux vieux manuscrits.

- 29 Voir à ce sujet H. Blom, R. Jagersma et J. Reboul, « Printed Private Library Catalogues as a Source for the History of Reading in Seventeenth- and Eighteenth-Century Europe », *The Edinburgh History of Reading*, vol. 1 : *Early Readers*, éd. M. Hammond, Édimbourg, Edinburgh University Press, 2020, p. 249-269. Les libraires de l'époque étaient réputés pour écouler leur propre stock lors des ventes des bibliothèques de particuliers. Il y a même raison à croire que certains des catalogues présentant les livres de la bibliothèque d'un collectionneur anonyme contiennent en fait un ensemble disparate de livres de seconde main vendus par le libraire organisateur. Voir C. Lesage, È. Netchine, et V. Sarrazin, *Catalogues de libraires 1473-1810*, Paris, BnF, 2006, p. 15. En revanche, la surveillance des ventes et la censure des livres pourraient motiver les rédacteurs des catalogues français d'omettre certains des livres proposés en vente.

et qu'elle ait aussi été utilisée pour situer des œuvres « littéraires » dans le temps, l'expression n'apparaît pas dans les catalogues que nous avons consultés³⁰. Il n'y est même pas question de créer d'emblée une distinction entre les productions littéraires des différentes époques historiques. Les fils conducteurs de la classification des œuvres à l'intérieur de la catégorie des « *Humaniores litterae* » ou « Belles Lettres » sont la distinction par langues – en opposant notamment le latin et les langues vulgaires – et par genres. En règle générale, la périodisation des œuvres n'y transperce que par l'ordre plus ou moins chronologique que suit l'énumération des titres relevant des différents groupes génériques³¹. Ainsi, 16 des 30 catalogues recensant des exemplaires des œuvres de François Villon, de même que 18 des 40 catalogues contenant des exemplaires du *Roman de la rose*, rangent les titres en question dans la catégorie des « *poetae gallici* » ou des « poètes français³² ». Le classement thématique des romans de Chrétien de Troyes est moins univoque : les 12 manuscrits – repérés dans 5 catalogues différents – dont nous pouvons supposer avec assez de certitude qu'ils contiennent des romans de l'auteur champenois, se trouvent tantôt dans la rubrique des « poésies françaises » tantôt dans « mythologie » ou bien dans « romans de chevalerie ». En revanche, le remaniement en prose du *Perceval*, présent dans 8 catalogues, est presque unanimement considéré comme un « roman de chevalerie ».

Dans un nombre limité de cas (4 catalogues pour Villon et *Le Roman de la rose*, 1 pour Chrétien), les titres des catégories contiennent cependant une spécification additionnelle indiquant qu'il s'agit de poètes ou romans « anciens ». L'implication d'une opposition entre une littérature « ancienne » et une littérature plus récente est en effet explicitée dans plusieurs de nos catalogues³³. Ceux contenant les livres de Bourret (1735),

30 Sur l'emploi du terme, voir N. Edelman, *Attitudes of seventeenth-century France toward the Middle Ages*, Morningside Heights-New York, King's Crown Press, 1946, p. 1-12. Notons dans ce contexte que le *Systema bibliothecae collegii Parisiensis Societatis Jesu* de Jean Garnier (Paris, Sébastien Mabre-Cramoisy, 1678, p. 47) réserve une rubrique spéciale aux les *poetae sacri sive mediae aetatis* ayant écrit en latin.

31 Il s'agit de la date (présumée) de la genèse de l'œuvre et non pas de la date du manuscrit ou de l'édition.

32 Dans deux autres catalogues, suivant l'ordre de l'inventaire, *Le Roman de la rose* se trouve aussi dans un lot composé de livres de poésie et non pas parmi les romans.

33 Voir par exemple les catalogues de Brochard (*Musaeum selectum sive catalogus librorum viri clariss. Michaelis Brochard cum Indice Auctorum alphabetico*, Paris, Jacques Guérin, 1729), Hallée (*Livres et estampes du cabinet de M. Hallée, chevalier de l'ordre de S. Michel et secrétaire du roy*, Paris, s.n., 1730), Bourret (*Catalogue de la bibliothèque de feu Monsieur Bourret, ancien*

du duc d'Estrées (1740) et de Gluc de Saint-Port (1749) différencient par exemple entre poètes ou romans français « anciens » et poètes ou romans français « nouveaux » ou « modernes ». Si le placement des œuvres médiévales dans une seule et large catégorie de « poètes français » ou de « romans de chevalerie » souligne la continuité de l'histoire littéraire, l'ajout du qualificatif « ancien » prône plutôt l'idée d'une rupture. Cela ne veut pas dire pour autant que le mot ait une connotation négative. Il semble s'agir d'une simple division d'ordre chronologique qui s'applique aussi aux poètes écrivant en latin. Le mot « vieux », en revanche, prend souvent un sens péjoratif. Il est régulièrement utilisé pour désigner des livres auxquels on n'attache apparemment pas de valeur et dont le titre ne mérite pas d'être précisé : « vieux manuscrits en vers », « divers ouvrages en vieux vers français », « vieux poète français³⁴ ».

Quant aux textes appartenant à la tradition renardienne médiévale, il y en a seulement 10 occurrences dans 9 catalogues. Les catégories où on trouve ces livres sont, d'un côté, la littérature comique et satirique (classe « Belles Lettres ») et, de l'autre côté, les traités de métaphysique ou d'histoire naturelle (classe « Sciences et Arts »). Dans le dernier cas il s'agit d'éditions d'un livre intitulé *Le renard ou le procès des bêtes* (1739), un remaniement qui serait basé sur un livre populaire flamand ou allemand, mais dont l'origine et les liens avec la tradition imprimée restent à être précisés. Bien que le sous-titre « avec des réflexions morales très utiles à un chacun » y soit probablement pour quelque-chose, son classement parmi les livres philosophiques traitant de l'âme et de la langue des bêtes³⁵

intendant de la principauté de Neuchâtel et de Vallengin, en Suisse, Paris, Jean Boudot et Jacques Guérin, 1735), Victor Marie d'Estrées (*Catalogue des livres de feu Monseigneur le Marechal duc d'Estrées, pair, premier Maréchal & vice-amiral de France*, Paris, Jacques Guérin, 1740), Deschamps (*Catalogue des livres de M. Deschamps*, Paris, Pierre Prault, 1748) et Gluc de Saint-Port (*Catalogue des livres de Monsieur Gluc de Saint-Port, conseiller honoraire au grand conseil*, Paris, Pierre Prault, 1749).

- 34 Exemples pris dans les catalogues de Thou (*Catalogus bibliothecae Thuanæ a clariss. vv. Petro & Jacobo Puteanis ordine alphabetico primum distributus. Tum secundum scientias & artes a clariss. viro Ismaele Bullialdo digestus. Nunc vero editus a Josepho Quesnel, Parisino & bibliothecario*, Paris, impensis directionis, 1679), Séguier (voir *supra*, la note 27) et Gallois (*Bibliotheca D. Joannis Galloys, abbatis S. Martini Corensis, regiae Gallicae, necnon scientiarum academiae socii, & linguae graecae professoris regii*, Paris, Laurent Seneuze, 1710).
- 35 Voir les catalogues de Rieux (*Catalogue des livres de la bibliothèque de feu monsieur le président Bernard de Rieux*, Paris, Barrois, 1747), Gersaint (*Catalogue des livres, tableaux, estampes et desseins de feu M. Gersaint*, Paris, Barrois, 1750) et Bonardy de Crécy (*Catalogue des livres de M. Bonardy de Crecy, conseiller au Parlement*, Paris, Jacques Barrois, 1750).

semble indiquer que les rédacteurs n'avaient pas la moindre idée de son contenu. Cela confirme – du moins pour la période jusqu'à 1751 – la thèse de John Flinn selon laquelle *Le Roman de Renart* était presque inconnu dans la France du XVIII^e siècle³⁶. Il fait une exception pour les « privilégiés qui avaient accès aux manuscrits », mais les catalogues de notre corpus contiennent deux manuscrits en tout, et, pour le reste, pas plus de quatre éditions gothiques d'un remaniement en prose de *Renart le nouvel*.

Une évolution intéressante est l'apparition – vers 1725³⁷ – d'un cadre de périodisation à l'intérieur de la catégorie des poètes français, selon lequel certains auteurs sont désignés comme les points charnières d'une histoire littéraire structurée en trois « âges » poétiques. Appartiennent au premier âge les poètes ayant écrit avant Marot, au deuxième ceux qui étaient en activité pendant une époque allant de la venue de Marot jusqu'à celle de Malherbe, et au troisième tous les poètes ayant composé des vers depuis l'avènement de Malherbe. Bien que, depuis le milieu du XVII^e siècle, l'idée d'une « coupure malherbienne » ait constitué une sorte de lieu commun dans les ouvrages touchant au sujet de l'histoire littéraire française, et que certains de ces écrits donnent aussi une place spéciale à Marot³⁸, nous n'y avons pas retrouvé ce schéma tripartite³⁹. Qu'il soit original ou repris plus ou moins directement d'une autre source, l'occurrence ponctuelle de ce schéma dans des ouvrages relevant du domaine de la bibliographie a en tout cas largement contribué à répandre, voire consacrer, un modèle spécifique de périodisation de l'histoire littéraire⁴⁰. Celui-ci trouve sa

36 Voir J. Flinn, *Le roman de Renart dans la littérature française et dans les littératures étrangères au Moyen Âge*, Toronto, Toronto University Press, 1963, p. 477-478.

37 La première occurrence est attestée dans le catalogue de Cisternay du Fay (*Bibliotheca Fayana, catalogus librorum bibliothecae ill. viri D. Car. Hieronymi de Cisternay du Fay*, Paris, Gabriel Martin, 1725). Ayant exclu de son corpus les catalogues rédigés en latin, Beckmann (*Französische Privatbibliotheken*, p. 64 et 148) avance à tort l'année 1751 comme date d'introduction pour ce type de périodisation.

38 Voir à ce sujet E. Mortgat-Longuet, *Clio au Parnasse. Naissance de l'« histoire littéraire » française aux XVI^e et XVII^e siècles*, Paris, Champion, 2006, entre autres p. 219-220, 258, 268-272 et 318.

39 Comme l'a démontré Emmanuelle Mortgat-Longuet (*Clio au Parnasse*), plusieurs auteurs du XVII^e siècle ont proposé d'autres modèles, déplaçant à chaque fois la « coupure » entre « ancien » et « moderne ». Voir dans ce contexte les périodisations retenues par les bibliographes Jean Garnier (*Systema bibliothecae*, p. 47) et Adrien Baillet (*Jugemens des sçavans sur les principaux ouvrages des auteurs. Tome quatrième, contenant les poetes, troisième partie*, Paris, Antoine Dezallier 1686).

40 Le schéma apparaît dans quatre catalogues de notre corpus. On trouve une quinzaine d'autres exemples pour la période 1700-1799 dans Beckmann (*Französische Privatbibliotheken*,

source non pas dans une conception politique de l'histoire, comme c'est le cas pour la rubrique « histoire française », construite sur l'idée des « règnes » des monarques successifs⁴¹, mais dans le rôle déterminant attribué à des auteurs singuliers⁴².

Le roman et le théâtre, en tant que genres jugés inférieures à la poésie, sont restés en dehors de la portée du schéma. Pour le genre romanesque français, la distinction entre « anciens » et « nouveaux » est le seul type de périodisation employée. À l'intérieur de ce groupe, l'accent est plutôt mis sur les différentes matières. C'est la *Bibliotheca Fayana* qui paraît avoir introduit dans le domaine des catalogues imprimés de bibliothèques privées la catégorie de « romans de chevalerie », un genre littéraire dont le nom remontait au début du XVII^e siècle⁴³. Cette catégorie ne se composait pas uniquement de romans « chevaleresques » d'origine médiévale, mais ceux-ci en constituaient bien la majeure partie. Le fait que, pendant la troisième décennie du XVIII^e siècle, ces romans se voient attribuer une rubrique spéciale dans les catalogues pourrait être interprété comme le reflet d'un intérêt nouveau de la part des lettrés pour cette partie de la production littéraire du Moyen Âge que l'on désignait également – et cela depuis le XVI^e siècle – comme « anciens romans » ou « vieux romans ». Les contours de cet intérêt ont fait l'objet de plusieurs études : s'il y a bien eu de véritables amateurs de ce genre littéraire, les romans chevaleresques médiévaux étaient souvent prisés surtout comme sources pour l'histoire de la langue et des mœurs, ou pour leur seule « antiquité », c'est-à-dire en tant que patrimoine culturel et objets bibliophiliques dont il importait de décrire les caractéristiques spécifiques⁴⁴. On peut alors comprendre pourquoi le titre d'un catalogue publié en 1739 insiste sur la présence

p. 148). Il figure encore dans le *Nouveau système de bibliographie alphabétique* du marquis de Fortia d'Urban (Paris, Treuttel et Wurtz 1821). La « rupture malherbienne » apparaît encore de façon implicite dans quelques catalogues qui font commencer la rubrique des poètes « modernes » avec Malherbe.

41 Voir *infra*, la discussion du classement de la littérature historiographique.

42 Sur cette évolution, qui témoigne de l'autonomisation progressive du champ littéraire, voir aussi Mortgat-Longuet, *Clio au Parnasse*, entre autres p. 118-120 et p. 161-166.

43 Occurrence non rapportée par Beckmann (*Französische Privatbibliotheken*, p. 96 et 148), qui s'est limité aux catalogues en langue française. Sur la notion « roman de chevalerie », voir H. Blom, « Roman de chevalerie », *Dictionnaire encyclopédique du livre*, éd. P. Fouché, D. Péchoin, et P. Schuwer, vol. 3 (N-Z), Paris, Cercle de la Librairie, p. 591-592.

44 En dehors des études mentionnées *supra*, note 1, 2 et 13, citons notre thèse de doctorat « Vieux romans » et « Grand Siècle ». *Éditions et réceptions de la littérature médiévale dans la France du dix-septième siècle*, thèse de doctorat, Université d'Utrecht, 2012.

« d'anciens romans de chevalerie⁴⁵ ». Dans les catalogues antérieurs à 1725, les romans de chevalerie étaient bien présents, mais éparpillés dans plusieurs rubriques relevant soit du domaine de la littérature soit de celui de l'histoire⁴⁶. Cela peut témoigner d'un manque de rigueur de la part des libraires, mais aussi d'un certain embarras devant la présence d'un type de livre dont le statut a longtemps été douteux à plusieurs égards.

Les différences et les développements dans la classification des œuvres médiévales dans les catalogues des bibliothèques de particuliers peuvent donc être lus comme des indicateurs de la perception de ces livres à l'époque où les catalogues furent publiés. Le classement de l'œuvre d'Alain Chartier constitue dans ce contexte un cas digne d'intérêt. À en juger d'après nos catalogues, l'édition des œuvres complètes de Chartier publiée par André Du Chesne en 1617 a eu une influence décisive sur sa réception entre 1650 et 1750. Des 72 mentions (dans 50 catalogues) de livres attribués à Chartier, au moins 44 concernent l'édition de 1617. Celle-ci est invariablement rangée dans la classe « Histoire », un choix qui peut surprendre, puisque la majeure partie de l'édition consiste d'œuvres de poésie et de rhétorique et qu'à une seule exception près, les manuscrits et les éditions précédentes de ses œuvres se trouvent dans la classe des « *Humaniora* » ou « Belles Lettres », ou bien dans la rubrique « philosophes ». Il suffit cependant de regarder la page de titre et le texte sur lequel s'ouvre cette édition pour le comprendre. Chartier est présenté en premier lieu dans sa qualité de clerc, notaire et secrétaire des rois Charles VI et Charles VII. Le premier texte que contient cette édition est justement l'*Histoire de Charles VII, roy de France*, texte dont l'attribution à Alain Chartier est d'ailleurs erronée⁴⁷. Cette observation nous rappelle en

45 Voir le *Catalogue des livres de Monsieur **** [Villers] composé d'anciens romans de chevalerie, romans modernes, poètes & facéties, &c., Paris, Morel l'aîné et Robinot l'aîné, 1739.

46 On les trouve entre autres dans des catégories nommées « *historia prophana* », « *libri historici* », « *litteratores, oratores, poetae* », « *erotici, narratores, faceti* », « *fabulae romanensis* », « romans », et « mythologie ». La plupart des catalogues publiés après 1725 rangent les romans issus de la littérature chevaleresque médiévale dans la nouvelle rubrique des « romans de chevalerie ».

47 Cet accent sur Chartier comme chroniqueur correspond aussi au contexte de la genèse de l'édition que commente Mortgat-Longuet (*Clio au Parnasse*, p. 158). En revanche, les catalogues ne contiennent pas d'éléments qui pourraient soutenir son hypothèse selon laquelle la parution de l'édition de Du Chesne ait effectué un glissement de l'intérêt pour Chartier en tant qu'historien vers une appréciation de la qualité littéraire de ses œuvres poétiques (*Clio au Parnasse*, p. 159-161). Même après la découverte que l'*Histoire*

même temps le côté pragmatique de la rédaction des catalogues. La plupart des rédacteurs avaient sans aucun doute une connaissance approfondie du contenu des livres et des pratiques de classification, mais leur temps était souvent limité, surtout quand il s'agissait d'un catalogue de vente. Dans ces circonstances, la page de titre formait probablement le point de repère le plus évident et le plus facile pour le choix d'une catégorie.

Quant aux sous-divisions de la classe « Histoire », où se trouvent presque invariablement les *Mémoires* de Commines et la *Chronique* de Monstrelet, s'il y a bien une opposition entre Histoire « ancienne » et Histoire « moderne », celle-ci concerne l'Antiquité et non pas le Moyen Âge. Comme nous l'avons indiqué, de nombreux catalogues périodisent l'histoire française d'après les différents règnes ou dynasties royales. Selon cette périodisation, l'époque « médiévale » constituait le début de la modernité nationale plutôt qu'une période intermédiaire, voire « antique ». Nous trouvons donc ces deux auteurs dans les rubriques consacrés aux différents règnes dont ils ont – ou auraient – rédigé les mémoires. D'autres distinctions de base dans cette classe portent sur la « nature » de l'histoire (sacrée ou profane), sur des délimitations géographiques (Europe - hors Europe ; différents pays ; provinces et villes) ou des matières spécifiques (généalogie ; antiquités ; lettres, etc.⁴⁸).

PERCEPTIONS ET USAGES DE LA LITTÉRAIRE MÉDIÉVALE : L'APPORT DES DESCRIPTIONS ET DES ANNOTATIONS

Ce n'est pas seulement à travers les classements des œuvres d'origine médiévale que les catalogues de bibliothèques privées peuvent nous renseigner sur les modalités de la réception de cette littérature aux XVII^e et XVIII^e siècles. Les descriptions des lots peuvent contenir en elles-mêmes des précisions importantes à cet égard. Elles nous permettent par exemple de suivre une partie du trajet parcouru par un des exemplaires appartenant à une édition des *Œuvres* de François Villon datant de 1532. Le

de Charles VII n'avait pas été écrite par Chartier, on a continué de classer l'édition de 1617 parmi les livres d'histoire.

48 Voir Beckmann, *Französische Privatbibliotheken*, p. 71-75 et 150.

plus ancien catalogue qui permet de l'identifier est – de nouveau – la *Bibliotheca Fayana*, où nous trouvons un exemplaire annoté de la main du savant Gilles Ménage. Ce livre réapparaît dans les catalogues de Charles-Henry, comte de Hoym (1738)⁴⁹ et de Bernard Rieux (1747)⁵⁰, ainsi que dans le *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque du Roy* (1750)⁵¹. L'information précisant que l'exemplaire en question a appartenu à Ménage nous a non seulement permis de constater que cet érudit a possédé les *Œuvres* du poète médiéval et de localiser son exemplaire, mais aussi d'établir qu'il l'avait effectivement lu de manière intensive et que le rédacteur du catalogue pensait que ce fait pourrait intéresser les lecteurs et acheteurs potentiels⁵². Quant à la nature de l'intérêt de Ménage pour les poèmes de Villon, un coup d'œil sur ses propres travaux suffit pour constater qu'il y a amplement puisé pour ses *Origines de la langue française* (1650) et ses *Observations sur la langue française* (1672).

La rédaction des notices de catalogues peut refléter l'importance attribuée à tel ou tel exemplaire, mais aussi l'état des connaissances sur un certain auteur ou titre. De ce point de vue, la description des romans de Chrétien de Troyes mérite notre attention. Le premier catalogue recensant un texte que nous pouvons lui attribuer avec certitude est celui de la collection d'Étienne Baluze (1719), dont le troisième volume (lot 526) cite deux titres : *Le Roman du chevalier Eric fils du Roy Lac* et *Le Roman d'Alexandre fils d'Alexandre Empereur de Constantinople*⁵³. La description ne donne pas de nom d'auteur, mais grâce au fait que les manuscrits de Baluze sont passés dans la bibliothèque royale, on peut vérifier que le livre en question contient Erec et Enide et Cligès⁵⁴. De plus, et contrairement à ce que l'on serait

49 *Catalogus librorum bibliothecae illustrissimi viri Caroli Henrici Comitis de Hoym, olim Regis Poloniae Augusti II. apud regem Christianissimum legati extraordinarii. Digestus & descriptus à Gabriele Martin, bibliopola Parisiensi*, Paris, Gabriel Martin, 1738.

50 Voir *supra*, la note 34.

51 *Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque du Roy. Belles Lettres*, vol. I, Paris, Imprimerie royale, 1750, n° 4411. Cet exemplaire se trouve actuellement à la BnF sous la cote Rés. Ye-1295. Le catalogue informatisé ne signale pourtant pas qu'il a été annoté par Ménage.

52 La provenance constitue depuis longtemps un élément déterminant dans l'estimation des prix des livres anciens. « Les corrections [...] de Gilles Ménage [...] lui ont donné cette haute valeur », écrit l'auteur du *Dictionnaire bibliographique, historique et critique des livres rares, précieux, singuliers, curieux, estimés et recherchés* à propos du prix de 43 livres qu'avait rapporté cet exemplaire à la vente de la bibliothèque de Cisternay Du Fay (vol. III, Paris, Cailleau et fils, 1790, p. 174).

53 Voir *supra*, la note 27.

54 BnF, ms. fr. 1420 (numérisé dans Gallica).

tenté de croire, le nom de l'auteur médiéval figure bel et bien en tête de ces deux textes, et cela dans la note manuscrite même qui semble avoir servi de base à la notice imprimée dans le catalogue de Baluze. Pourquoi alors omettre cette spécification ? Est-ce par méconnaissance, par négligence ou peut-être parce que l'on estimait que ce nom n'intéresserait personne⁵⁵ ? Le rédacteur a en tout cas bien pris la peine de transcrire une autre note manuscrite – probablement de la main de Baluze lui-même⁵⁶ – figurant au même folio et référant à une page de la *Bibliothèque* d'Antoine Du Verdier (1585). Cette référence, qui révèle donc en partie la manière dont Baluze s'est intéressé à ce livre, pointe vers un *Roman de Messire Herec fils du roy Lac en Galles* dont l'auteur serait « incertain » et dont le prologue ne correspondrait pas avec celui du livre de Baluze⁵⁷. Comme Du Verdier et sa source, le *Recueil de l'origine de la langue et poésie française* (1581) de Claude Fauchet, ne citent ni *Erec et Enide* ni *Cligès* parmi les œuvres de Chrétien de Troyes, l'omission du nom de l'auteur dans le catalogue est peut-être représentative de l'état des études dans le domaine⁵⁸. C'est – encore ! – le catalogue de Cisternay Du Fay (1725) qui identifie pour la première fois ces textes comme étant dus à l'auteur champenois. Le n° 1890 décrit un recueil contenant, entre autres, cinq romans attribués correctement à Chrétien⁵⁹. Cela n'empêche pas que les notices de deux autres manuscrits de la collection recueillant quelques-uns de ces mêmes titres ne signalent point le nom de notre auteur⁶⁰. Sur ce point le rédacteur n'a apparemment pas pris

55 D'après la préface du catalogue des livres de Baluze, le rédacteur aurait utilisé un catalogue manuscrit dressé par Baluze lui-même.

56 R. Middleton, « Additional notes on the history of selected manuscripts », *The Manuscripts of Chrétien de Troyes*, éd. K. Busby et al., Amsterdam, Rodopi, 1993, vol. 2, p. 177-243, ici, p. 200.

57 Ce livre manuscrit, qui semble être perdu, se trouvait à la fin du XVI^e siècle dans la bibliothèque « du sieur de Sala » à Lyon. Renfermait-il un remaniement du roman de la main de Pierre de Sala ? Le premier folio de *Cligès* contient aussi une référence à la *Bibliothèque française* de Du Verdier. Il s'agit de l'entrée que Du Verdier avait consacrée à Chrétien de Troyes et où on cherche en vain le nom de *Cligès*.

58 Le fait que le nom de Chrétien n'est pas donné dans le catalogue de vente hollandais cité par Middleton n'aurait donc rien de surprenant.

59 C'est le manuscrit BnF, ms. fr. 794 (numérisé dans Gallica).

60 N° 1889 (BnF, ms. fr. 1450) et n° 1891 (BnF, ms. fr. 12560 et ms. fr. 25516) du catalogue. Il faut attendre le catalogue de Châtre de Cangé (*Catalogue des livres du cabinet de M. **** [Jean-Pierre Imbert Châtre de Cangé], Paris, Jacques Guérin, 1733) pour trouver une description correcte du premier. Les tables de matières que ce dernier a ajoutées et les annotations dont il a pourvu ce manuscrit témoignent du travail que Cangé a fait sur ce livre.

la peine d'harmoniser les données et de rassembler d'autres informations que celles qu'il avait sous la main.

Les annotations manuscrites présentes dans bon nombre de catalogues conservés constituent également une source précieuse pour l'histoire littéraire. Elles nous renseignent par exemple sur les prix auxquels les livres ont été vendus ou sur l'identité des acquéreurs. L'analyse des prix annotés est pourtant un travail délicat, dans lequel entrent de nombreux éléments et problèmes⁶¹. Bornons-nous dans le cadre de cet article à une question connexe, celle du poids de la matérialité des textes médiévaux dans leur réception par le public. On a déjà pu entrevoir l'importance attachée aux manuscrits. Si la proportion de manuscrits d'œuvres littéraires médiévales dans les catalogues de vente diminue pendant la première moitié du XVIII^e siècle, c'est en autres parce que les bibliothécaires du Roi œuvraient activement à l'acquisition de ces vestiges de la littérature « nationale ».

L'ancienneté et la rareté des manuscrits et des éditions gothiques sont en effet souvent invoquées pour expliquer l'attrait des œuvres médiévales pour les collectionneurs de l'époque⁶². Une série de remarques manuscrites dans un exemplaire du catalogue de Beauveau (1741) signalant que certaines éditions n'ont plus de valeur depuis la parution d'éditions nouvelles de ces mêmes textes historiques avance cependant un point de vue qui vaut la peine d'être pris en considération dans le contexte précis de la littérature médiévale⁶³. Les premières décennies du XVIII^e siècle ont vu paraître des éditions « modernes » des œuvres de Villon (1723) et du *Roman de la rose* (1735). Si l'intérêt porté à la littérature médiévale était alors surtout d'ordre bibliophilique, leur apparition n'aurait guère pu satisfaire les collectionneurs,

61 Citons parmi les facteurs qui influencent les prix, l'état de l'exemplaire, sa provenance, sa reliure, sa rareté, son éditeur et la collection dans lequel il a paru. Les prix notés dans les divers exemplaires d'un seul catalogue présentent parfois des différences difficiles à comprendre et certains catalogues contiennent deux rangs de prix dont la fonction n'est pas toujours claire. Pour arriver à une interprétation solide des prix de vente des romans arthuriens notés dans le catalogue étudié par Middleton, il faudrait prendre en compte et contextualiser tous ces éléments.

62 En 1725 on remarqua déjà à propos des livres de la collection de Cisternay Du Fay : « c'est une boutique de livres curieux » (*Correspondance littéraire du président Boubier*, vol. 8 : *Lettres de Mathieu Marais I* : 1724-1726, éd. H. Duranton, Saint-Étienne, Presses universitaires, 1980, p. 183) et « leur rareté fait leur prix » (*Bibliothèque française ou Histoire littéraire : Janvier, Février 1726*, Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, 1726, p. 54).

63 Exemplaire conservé à la Bibliothèque universitaire de l'Arsenal (SCD Toulouse 1) : *Catalogus librorum [...] illustrissimi et reverendissimi D. Ren. Francisci de Beauveau*, Toulouse, Nicolas Caranove, 1741, vol. 2, p. 87 et 110.

qui auraient préféré les manuscrits et les éditions anciennes. Il semble que cela ait effectivement été le cas pour *Le Roman de la rose* : un ancien possesseur d'un exemplaire du catalogue Lancelot (1741) a bien pu y noter que l'édition de 1735 est « bonne⁶⁴ », seulement 10 des 29 catalogues de la période 1737-1750 recensant ce titre contiennent un exemplaire de cette édition et dans seulement 4 cas, c'est l'unique « version » de l'œuvre présente dans la bibliothèque. Cette maigre réception de l'édition revue et annotée de l'abbé Lenglet semble indiquer que celle-ci n'ait guère attiré de lecteurs nouveaux et que les bibliophiles ne s'y soient intéressés que pour compléter en quelque sorte leur collection de vieilles manifestations du même texte. Pourtant, les prédictions de l'auteur anonyme qui avait estimé en 1725 qu'en ce qui concerne les vieux manuscrits et les éditions rares des auteurs du passé, « un moyen infailible de les faire tomber & de les réduire à leur juste valeur, seroit de les réimprimer⁶⁵ », ne se sont pas avérées prophétiques dans tous les cas ; l'édition nouvelle des *Œuvres* de Villon a connu une réception chaleureuse dans les bibliothèques de l'époque : 30 des 34 catalogues des années 1725-1750 contenant un texte de Villon mentionnent l'édition de 1723. Dans 19 de ces catalogues c'est l'unique représentant de l'œuvre de Villon. Leur présence peut généralement être mise en relation avec un intérêt plus large pour la littérature du Moyen Âge, tel qu'il devient visible dans l'achat de la collection entière des « anciens poètes français » publiée par l'éditeur Antoine-Urbain Coustelier en 1723-1724⁶⁶. Les catalogues des bibliothèques témoignent en effet d'un intérêt considérable pour cette entreprise.

POUR UNE LECTURE CONTEXTUELLE ET INTERTEXTUELLE DES CATALOGUES DE BIBLIOTHÈQUES PRIVÉES

La question de la matérialité des éditions possédées nous a ramené au sujet de la présence quantitative des textes de notre corpus médiéval

64 Exemplaire conservé au Getty Institute : *Catalogue des livres de feu M. Lancelot, de l'Académie royale des Belles-Lettres* (Paris, Gabriel Martin, 1741), n° 5058.

65 *Journal des sçavants, Janvier 1726. Augmenté de divers Articles qui ne se trouvent point dans l'Édition de Paris*, t. LXXVIII, Amsterdam, Jansons à Waesberge, 1726, p. 119.

66 Sur ce projet, voir Chatelain, *La bibliothèque de l'honnête homme*, p. 190-197.

dans les catalogues de bibliothèques, sujet que nous ne pouvons pas approfondir ici. Un inventaire comparatif rapide montre que les œuvres de Philippe de Commines et d'Enguerrand de Monstrelet sont beaucoup mieux représentées que les autres titres sélectionnés. Pas moins de 94 % des catalogues contiennent au moins un exemplaire des *Mémoires* de Commines. La *Chronique* de Monstrelet est présente dans 74 % des catalogues. Ce sont d'ailleurs les seuls titres de notre corpus à apparaître dans les catalogues lillois. Malgré l'existence d'une édition savante présentant les œuvres d'Alain Chartier dans un cadre historiographique, le pourcentage de catalogues renfermant des titres de cet auteur (33 %) est légèrement inférieur au pourcentage de catalogues citant au moins un exemplaire du *Roman de la rose* (36 %). Si les œuvres de Villon apparaissent dans 25 % des catalogues, la proportion de celles de Chrétien de Troyes n'atteint que 7 %, ce qui n'est guère plus que le *Le Roman de Renart* (6 %), *Le Livre de Sidrac* (5 %) et les enseignements du chevalier de La Tour Landry (3 %). Le nombre de manuscrits et d'éditions disponibles à l'époque joue évidemment un rôle dans ces résultats. Avec une seule édition imprimée (le *Perceval* de 1530), l'œuvre de Chrétien de Troyes était probablement moins susceptible d'atteindre un large public que les historiens dont les chroniques et mémoires étaient régulièrement réimprimés. Par ailleurs, le fait que certains titres ne furent pas réédités est en lui-même significatif du point de vue de leur réception.

Dressons pour terminer un bilan provisoire de ce que les catalogues de bibliothèques privées nous apprennent sur la perception et réception de la « littérature médiévale » à l'époque moderne en retenant quelques points principaux, entre autres au sujet des particularités de cette source. L'absence dans les catalogues de notions relatives à un « Moyen Âge » et, en parallèle, la prédominance dans les systèmes de classification d'autres critères que la chronologie, invitent d'abord à considérer des continuités et des lignes de rupture différentes de celles comprises dans le concept de « littérature médiévale ». De même, la place importante qu'occupent les œuvres médiévales dans la classe « Histoire » et la quasi-absence de certains poètes et romanciers aujourd'hui « célèbres » relativisent encore l'utilité du concept de « littérature médiévale » pour la période en question.

En ce qui concerne l'emploi des catalogues comme instrument de recherche, ils permettent d'étudier de manière systématique et détaillée

la possession, la circulation et la classification de livres, les anciens aussi bien que les nouveaux. De ce point de vue, ils forment un complément précieux à d'autres sources bibliographiques de l'époque, tels que les différentes sortes de listes de livres recensant la production des livres plutôt que leur distribution et consommation. Il y a en même temps des limitations inhérentes à l'emploi des catalogues pour ce type de recherche. Ils ont été dressés dans un but précis, pour un marché spécifique et selon des conventions dictées par les règles du métier et par les circonstances des cas particuliers. Cela détermine la façon dont ils présentent les collections qu'ils disent contenir. Le fait que les catalogues aient été rédigés selon un certain modèle et qu'ils aient formé un genre en soi a pu entraîner un statisme dans le classement et dans la description des livres qui n'est peut-être pas représentatif des réalités des perceptions de l'époque. Il faut cependant admettre que s'ils étaient tributaires des lois du pragmatisme commercial et des traditions bibliographiques établies, les catalogues ne fonctionnaient pas pour autant dans un univers clos. Comme le montrent entre autres les quelques données relatives à la réception des romans de Chrétien de Troyes, faire un usage historique valide des catalogues de bibliothèques ne demande pas seulement la prise en compte des particularités du « genre » du catalogue, mais aussi une contextualisation – interne et externe – des informations qu'ils contiennent. Certes, on peut faire des analyses utiles du nombre des livres possédés, des prix, des paratextes, de certains groupes de textes, de possesseurs etc., mais seule une lecture contextuelle et intertextuelle des catalogues permet de les interpréter correctement et d'estimer à leur juste valeur les riches données qu'ils renferment.

Helwi BLOM
Radboud Universiteit Nijmegen